



**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET DE PM
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI 2016-2020**

DÉPOSÉ AU CONSEIL DES MAIRES LE 16 FÉVRIER 2016

RÉGION VITICOLE,
VERTE ET EN SANTÉ

AVANT-PROPOS

En août 2003, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 8 décembre au bureau de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville et le 14 décembre à l'Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, ont rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention du conseil des maires de la MRC.

LA COMMISSION

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

MODE DE NOMINATION DES COMMISSAIRES

Lors de la rencontre du 14 septembre 2015, le comité de gestion des matières résiduelles a suggéré quatre personnes faisant partie des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. De même que deux autres personnes provenant du secteur public. Madame Nantais-Martin a été mandatée pour faire les contacts téléphoniques et courriels afin d'inviter ces personnes à faire partie de la commission.

La résolution 352-1015 a été adoptée, le 20 octobre 2015, par le conseil des maires de la MRC afin de constituer une commission pour les consultations publiques du projet de PGMR en proposant aux représentants suivants de siéger comme commissaires.

Liste des commissaires

Nom	Fonction / entreprise
Représentant du milieu des affaires	
Christian Larouche	Ingénieur -Affaires environnementales, IBM Bromont
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Noémie Raïche	Coordonnatrice, Cellule Jeunes et Familles Brome- Missisquoi
Représentant du milieu syndical	
Réjean Racine	Président, UPA Brome-Missisquoi
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Johanne Bérubé	Directrice générale, OBV Baie-Missisquoi
Autres représentants du secteur public	
Carole Lebel	Directrice générale, RIEDSBM
Sylvie Raymond	Présidente Comité de gestion des matières résiduelles, Mairesse d'East Farnham

La MRC a également adjoint des personnes-ressources de la MRC pour présenter le PGMR et appuyer la Commission. Il s'agit de :

- Nathalie Grimard, directrice adjointe à la gestion du territoire et urbaniste
- Valérie Nantais-Martin, coordonnatrice en environnement

RÔLE DE LA COMMISSION

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans deux journaux diffusés sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 21 octobre dans les journaux Le Guide et L'Avenir et des Rivières.

AVIS PUBLIC

CONSULTATIONS PUBLIQUES

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, coordonnatrice en environnement, que deux consultations publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi adopté le 20 octobre 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

1^{re} consultation publique : Date : Mardi 8 décembre 2015 Heure : 19 h Lieu : MRC Brome-Missisquoi, salle Brome Adresse : 749, rue Principale, Cowansville (QC) J2K 1J8	2^e consultation publique : Date : Lundi 14 décembre 2015 Heure : 19 h Lieu : Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-Stanbridge Adresse : 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge (QC) J0J 1M0
--	--

Ces consultations publiques ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du **projet de Plan de gestion des matières résiduelles** et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes ont la possibilité de déposer un mémoire lors des consultations publiques, de l'acheminer au bureau de la MRC Brome-Missisquoi au 749, rue principale à Cowansville (QC) J2K 1J8 ou en le faisant parvenir par courriel à vnantais@mrcbm.qc.ca au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 à 16 h 30.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi peut être consulté au bureau de la MRC Brome-Missisquoi et au bureau de chacune des 21 municipalités de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site

Internet www.bmvert.ca. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice en environnement, Valérie Nantais-Martin, au 450 266-4900 # 249 ou par courriel à vnantais@mrcbm.qc.ca.

Donné et signé à Cowansville, ce 21 octobre 2015.

Valérie Nantais-Martin, Coordonnatrice en environnement

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

En 2003, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans. La MRC Brome-Missisquoi a donc adopté, le 21 octobre 2014, la résolution 347-1014 confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 20 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD)). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire d'application, soit pour les 21 municipalités locales visées par le plan : Abercorn, Bedford (canton), Bedford (ville), Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East Farnham, Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Sainte-Sabine, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge Station, Sutton;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentes sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013;
- Un énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs (plan d'action);
- Une proposition de mise en œuvre (plan d'action);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi.

Les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que les industries, commerces et institutions tout comme le secteur de la construction, rénovation et démolition sont majoritairement desservis par les entreprises privées. Dans la MRC, il se produit environ 149 000 tonnes de matières résiduelles par année, dont 17 % proviennent du secteur résidentiel, 40 % du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et 43 % du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Par contre, environ 106 000 tonnes de matières recyclables sont récupérées, dont 11 % provient du secteur résidentiel, 40 % du secteur ICI et 49 % du secteur CRD. Les matières résiduelles de la MRC sont envoyées au site d'enfouissement de Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-

Missisquoi (RIEDSBM) situé à Cowansville. Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, deux centres de tri se partagent les matières recyclables, un est situé à Cowansville et l'autre est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. On retrouve également six écocentres mobiles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi accessibles aux citoyens. Les objectifs poursuivis par le projet de PGMR contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ils concernent la réduction de l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et ICI, la valorisation des matières recyclables et des matières organiques, la mise en place d'une gestion responsable des résidus de CRD. Pour réaliser ces objectifs, un plan d'action s'échelonnant de 2016 à 2020 est proposé.

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES

- 1. Inscription du public**
(Personnel de la MRC)
- 2. Mot de bienvenue**
(Présidente du comité de gestion des matières résiduelles)
- 3. Présentation des membres de la commission et de son rôle**
(Présidente du comité de gestion des matières résiduelles)
- 4. Présentation du personnel de la MRC**
(Modérateur de la commission)
- 5. Déroulement des consultations**
(Modérateur de la commission)
- 6. Présentation du projet PGMR**
(Personnel de la MRC)
- 7. Période de questions, d'interventions et présentation des mémoires**
(Modérateur de la commission)
- 8. Remerciement et levée de l'assemblée**
(Modérateur de la commission)

QUESTIONS ET INTERVENTIONS SOULEVÉES PAR LES CITOYENS LORS DES ASSEMBLÉES

Lors des assemblées publiques, une période de questions et d'interventions était proposée aux gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR ou qui voulaient simplement nous partager leurs commentaires.

Voici un résumé des questionnements et interventions soulevés lors de cette période d'échange.

8 décembre 2015 - Cowansville

1. La population devrait savoir davantage c'est quoi les redevances et que c'est directement lié à la performance des municipalités. Et que moins les citoyens sont performants, moins la municipalité reçoit d'argent et plus elle augmentera les taxes.
2. La valorisation a un coût, on ne peut pas passer à côté. C'est un mal nécessaire.
3. Détailler davantage les mesures pour savoir concrètement ce que ça veut dire.
4. Penser à des billets de courtoisie sinon des mesures coercitives pour les récalcitrants. Il faut qu'il y ait des conséquences pour ceux qui sont négligents.
5. Valorisation des matières organiques dans les épiceries. Avant d'en faire du compost, pensez aux banques alimentaires, car il y a des gens dans le besoin.
6. Profitez des éboueurs pour faire passer des billets de courtoisie et des informations sur les matières qui vont ou non dans le bac. Ce sont les yeux sur le terrain, il faut en tirer profit et les utiliser davantage.
7. Il y a beaucoup de matières mélangées dans les gros conteneurs des multi-logements. Ces gens ne prennent pas le temps de mettre les choses à la bonne place, car il y a de la place.
8. Donner la compétence à la MRC pourrait faciliter les choses.

14 décembre 2015 – Notre-Dame-de-Stanbridge

1. Lors de l'émission d'un permis de construction par la municipalité, il devrait y avoir obligatoirement un conteneur d'exigé pour valoriser les matières.
2. Faudrait voir les impacts des GES versus les matières organiques collectées dans le milieu rural, y a-t-il réellement un avantage environnemental?
3. Faire le recyclage du styromousse.
4. Faire le recyclage des plastiques agricoles.

5. Embarquer avec les projets pilotes faits en Haute-Yamaska pour le plastique et le styromousse.
6. Faire des portes ouvertes au site d'enfouissement et dans les centres de tri pour vraiment que la population puisse voir comment ça se passe. Une image vaut mille mots.
7. S'assurer d'avoir une bonne gestion des boues, car certains entrepreneurs vidangent complètement les fosses résidentielles et ne laissent aucun liquide.
8. Il faut que les boues soient valorisées une fois ramassées.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DÉPOSÉ

Aucun mémoire n'a été déposé et présenté lors des audiences publiques. Un seul mémoire a été reçu à la MRC dans les délais prescrits dans l'avis public. Voici un bref sommaire du mémoire de M. Frédéric Chouinard :

Plate-forme de compostage : Le site de la Régie est un bon choix central pour son implantation. Préoccupations sur la capacité de la plate-forme, le type de clients, la contamination et la mise en valeur du compost produit.

Compostage domestique : Faire la promotion pour deux composteurs domestiques au lieu d'un seul. C'est préférable en hiver pour accumuler plus de matières et continuer le compostage.

Matières organiques : Préoccupation sur la quantité de résidus verts ramassés dans la MRC. Règlements municipaux pour interdire de mettre le gazon dans les poubelles, prendre des ententes avec les éboueurs pour sensibiliser les citoyens.

Plastique : Préoccupation pour trouver la meilleure approche pour valoriser davantage tant au niveau résidentiel que des ICI. Il faut trouver les obstacles et statuer sur quoi envoyer au déchet.

Biométhanisation : Pourrait y avoir des partenariats avec l'UPA pour avoir plus de quantité. Suggestion de projet à mettre en place pour les agriculteurs.

Gestion écologique : Centralisation de la gestion des matières résiduelles à la MRC pour une réduction des coûts.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la lumière des propos formulés lors des assemblées du 8 et du 14 décembre de même que du mémoire reçu par la suite, les commissaires sont arrivés aux recommandations suivantes. Comme les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur le compostage afin d'atteindre les objectifs de 2020, leurs discours étaient davantage à faire des suggestions sur le comment mettre en place les bacs et comment faire une campagne pour que tous les citoyens fassent du compostage. Les personnes-ressources ont tout de suite répondu aux questions qui seront prises en compte lors de la mise en œuvre. Mais tel qu'expliqué, nous en sommes actuellement à faire le plan de gestion et la réalisation d'une étude.

La MRC doit continuer encore et encore à informer, communiquer, sensibiliser et éduquer la population sur le recyclage, la gestion des matières en générale et axer davantage cette année sur le compostage et la collecte de matières organiques qui s'en vient prochainement. Des portes ouvertes pour la population et les élus, du site d'enfouissement et d'un centre de tri seront des incontournables dans la prochaine année.

La Commission suggère aussi à la MRC de préciser davantage par des exemples concrets les mesures prévues dans le plan d'action, cela permettra aux municipalités de mieux évaluer les tâches à réaliser dans le cadre du PGMR au cours de l'année 2016 et jusqu'en 2020.

Certaines recommandations étaient déjà couvertes dans le projet de PGMR.

Les modifications apportées au projet de PGMR seront soumises au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC, puis au conseil des maires le 15 février 2016, pour adopter le PGMR modifié et l'envoyer au ministre.

CONCLUSION

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints, toute l'information a été fournie, les citoyens désirant s'exprimer l'ont fait et leurs questionnements ont eu des explications. Et finalement, un rapport a été produit.

Les commissaires ont apprécié leur rôle et leur implication dans le cadre des consultations publiques. Ils profitent de l'occasion pour souhaiter aux municipalités et à la MRC, de même qu'aux citoyens, organisations et ICI de la région, du succès dans la réalisation du PGMR afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Il faut poursuivre les efforts et essayer de se dépasser. Bonne continuité!

Liste des présences

Mardi 8 décembre 2015 - Cowansville

Nom	Adresse	Organisme	Intervention
Alain Champoux	Sutton	Citoyen de Sutton	oui
Éric Dalpé	Dunham	Éboueur à Dunham	oui
Gérard Dalpé	Dunham	Conseiller à Dunham	oui
Marie-France Beaudry	Cowansville	Conseillère à Cowansville	non
Lucille Robert	Cowansville	Conseillère à Cowansville	non
Charles Drouin-Lavigne	Montréal	Étudiant finissant en géographie	oui
Frédéric Chouinard	Sutton	Citoyen de Sutton	oui
Arthur Fauteur	Cowansville	Maire de Cowansville et Préfet de la MRC	oui
Jean Langevin	Bromont	Directeur général, Ville de Bromont	oui
Marcel L'Homme	Bromont	Directeur travaux publics, Ville de Bromont	oui

Liste des présences

Lundi 14 décembre 2015 – Notre-Dame-de-Stanbridge

Nom	Adresse	Organisme	Intervention
Guylaine Beaudoin	Ville de Bedford	Citoyenne de Bedford	Non
Kevin Craft	Ville de Bedford	Citoyen de Bedford	Oui
Béatrice Travers	Notre-Dame	Directrice générale, Notre-Dame	Non
France Boulet	Notre-Dame	Conseillère à Notre-Dame	Oui
Ginette Simard-Gendreau	Notre-Dame	Mairesse de Notre-Dame	Oui
Gilles St-Jean	Canton de Bedford	Maire du Canton de Bedford	Non
Albert Santerre	St-Ignace-de-Stanbridge	Maire de St-Ignace-de-Stanbridge	Oui
Chantale St-Germain	Ste-Sabine	Directrice générale à Ste-Sabine	Non
Normand Deragon	Ville de Bedford	Conseiller à la Ville de Bedford	Oui
Robert Gaboriault	Notre-Dame	Conseiller à Notre-Dame	Non
Roger Santerre	Notre-Dame	Conseiller à Notre-Dame	Oui
Carole Dansereau	Notre-Dame	Conseillère à Notre-Dame	Oui

Mémoires déposés après les consultations publiques

1. Frédéric Chouinard, résident de Sutton, déposé le 18 décembre 2015 (ci-joint en annexe).